

mière administration blâmée ou à laquelle on s'adresse est le gouvernement fédéral. C'est le gouvernement qui assurera les secours ou l'assistance sociale susceptibles de devenir indispensables, en cas de récolte désastreuse, pour que les intéressés puissent se sortir de difficulté. J'espère seulement que l'administration de la province de la Saskatchewan tiendra compte des nombreuses observations qui ont été faites ici. Même si nous n'avons pas nécessairement abordé tous les domaines, nous devrions néanmoins, en tant que législateurs fédéraux...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots cet après-midi au sujet du bill sur l'assurance-récolte qui revêt une grande importance et constitue un sujet de préoccupation pour les habitants de la Saskatchewan, ma province, aussi bien que pour tous les cultivateurs canadiens. Bien que des amendements aient été proposés cet après-midi, je suis sûr qu'aucun député ne trouve à redire aux dispositions du bill C-185. Néanmoins, il me semble que nous devons examiner certains de ces amendements à la lumière du fonctionnement et des résultats du programme tel qu'il a été appliqué jusqu'à ce jour et dans le contexte des besoins qui se manifestent présentement au sein de l'agriculture, ainsi qu'en tenant compte des nouveaux développements et des nouveaux programmes susceptibles d'être pris en considération soit maintenant, soit à l'avenir.

Dans le discours qu'il a fait en présentant ce bill, le secrétaire parlementaire a donné un aperçu historique de l'implication et de la participation gouvernementale dans le programme d'assurance-récolte. Ce faisant, il a brossé une toile de fond très utile au débat dans lequel nous nous engageons aujourd'hui et cela a permis, bien sûr, de mieux situer certains aspects du problème. L'assurance-récolte intéresse depuis longtemps les agriculteurs de tout le Canada et, en particulier, ceux de ma province de Saskatchewan, notamment parce que l'agriculture s'est toujours caractérisée chez nous par l'instabilité de sa production. Les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan ont été les pionniers dans ce domaine; elles ont lancé leurs programmes d'assurance-récolte sans aide législative ou financière du gouvernement fédéral.

La Saskatchewan, par exemple, a inauguré son programme en 1961, sur une échelle très modeste. En fait, les conditions de culture et de récolte ont justement été désastreuses cette année-là, illustrant la nécessité d'un programme d'assurance-récolte. La loi fédérale, après son adoption, a été utile dans une certaine mesure, mais on en a immédiatement compris les limites. Il a fallu plusieurs années, comme l'a expliqué le secrétaire parlementaire, avant qu'on obtienne une mesure fédérale pour suppléer aux programmes provinciaux et les appuyer, tout en se conformant aux désirs des gouvernements pro-

[M. Korchinski.]

vinciaux. Je voudrais cet après-midi examiner brièvement trois points sur lesquels nous devons, selon moi, insister dans notre étude de la mesure.

• (2.40 p.m.)

D'abord, pourquoi les cultivateurs ne participent-ils pas en plus grand nombre à ce très important programme? Ce point a déjà été soulevé par le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) et le député de Mackenzie (M. Korchinski). Ils ont fait remarquer que pour la dernière année-récolte sur laquelle on ait des données, environ 12,000 cultivateurs ont participé à ce programme en Saskatchewan. Que seulement 12,000 cultivateurs sur 85,000 y aient participé, voilà qui n'est pas particulièrement satisfaisant.

Comme l'a fait remarquer le secrétaire parlementaire, cette participation des cultivateurs au programme a diminué l'année dernière, ils n'étaient que 9,000 en Saskatchewan. Ce n'était pas manque d'intérêt de leur part. Il existe d'autres raisons que doivent examiner les gouvernements provinciaux et fédéral. Il leur incombe d'étudier ce programme pour déterminer pourquoi les cultivateurs n'y ont pas davantage recours, alors que sa nécessité est si évidente.

En ce qui concerne ma propre province de Saskatchewan, le blâme en revient surtout au gouvernement de cette province qui n'a pas suffisamment soutenu ce programme ces dernières années. Lors de sa mise en vigueur en 1961 par le gouvernement de la Saskatchewan, la province a agi très prudemment. A cette époque la pleine participation ne s'imposait pas. La prudence dont a fait preuve le gouvernement provincial pendant le stade initial d'application du programme, était parfaitement justifiée. L'année-récolte 1961 lui a servi d'expérience. Si, cette année-là, un programme de grande envergure avait été en vigueur, la province aurait fait faillite.

Le programme était alors nouveau et n'intéressait que le Manitoba et la Saskatchewan. Il leur fallait en expérimenter l'administration. Il leur était nécessaire de réunir une masse de données actuarielles essentielles au développement du programme. Cette expérience et ces données furent rassemblées sur plusieurs années. Après cinq ou six ans on disposait de renseignements suffisants. D'après les gens expérimentés et compétents, il était alors possible de lancer une campagne visant à accroître la participation des cultivateurs. Or, la Saskatchewan ne l'a pas fait et la réussite n'a donc pas été totale. Il aurait certainement été possible de réaliser un succès bien supérieur aux réalisations actuelles.

Outre cette gestion imparfaite, il est nécessaire que les gouvernements provinciaux et fédéral étudient très soigneusement ce programme afin de déterminer les mesures à prendre pour arriver au degré de participation nécessaire si on veut qu'il réussisse et remplisse pleinement son rôle dans la stabilisation de l'agriculture du Canada.